

Direction des Jurys de l'enseignement secondaire
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

CONSIGNES D'EXAMENS

Cycle	2025-2026/2
Titre	CESS Technique de qualification
Option	Technicien/Technicienne en comptabilité
Matière	Gestion informatique

Informations :

jurysdusecondaire@cfwb.be

Tél : +32 (0)2 690 85 86

<https://jurys.cfwb.be/jurys-secondaires/>

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de l'option de base groupée (OBG) :

Technicien/Technicienne en comptabilité

Matière : **Gestion informatique**

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

CESS : Certificat d'enseignement secondaire supérieur pour l'enseignement secondaire technique de qualification.

●●● Programme

Selon la réglementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes>.

Numéro du programme : **99/2002/248B**

Lien : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/99-2002-248B.pdf>

Nom du programme : **Technicien/Technicienne en comptabilité**

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles complètent le programme et précisent notamment les modalités d'évaluation.

●●● Rencontre obligatoire

Le candidat devra se présenter à une **RENCONTRE OBLIGATOIRE** :

Date et heure : **Voir sur le site des jurys**

Lieu : Siège des Jurys Rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles

En cas d'absence à celle-ci, le candidat ne sera pas convoqué à la suite des épreuves ci-après.

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Les candidat(e)s auront la possibilité de poser toutes les questions concernant leurs matières respectives qu'ils/elles auront déjà parcourues et étudiées et les examinateurs leur répondront judicieusement, ce qui permettra, aux candidat(e)s de mieux évaluer leurs connaissances.

II. Organisation de(s) l'examen(s)

••• Modalités de passation

Type d'examen : pratique sur ordinateur.

••• Matériel

- Matériel autorisé : calculatrice :bic, marqueurs, lattes ...
- Matériel refusé : Gsm, tout objet connecté, ...

••• Ce qui est attendu du candidat = consignes d'examens

⇒ **Logiciel de référence : BOB50**

• **Généralités**

- Ouvrir un dossier existant
- Encoder un signalétique complet sur base d'informations fournies (client + fournisseur)
- Modifier et créer des délais de paiement
- Créer et paramétrer adéquatement de nouveaux comptes au sein du plan comptable
- Choisir à propos les journaux à utiliser lors des écritures
- Maitriser et appliquer la méthode de calcul d'amortissement linéaire
- Valider les journaux au moment adéquat
- Éditer la déclaration à la TVA
- Éditer bilan et compte de résultats

- **Encodage des achats**

- Encodage de factures d'achat nationales simples sur base de factures réelles ou fictives :
 - Choix adéquat du code tva national
 - Choix adéquat du taux de tva national
- Encodage de factures d'acquisition intracommunautaire simples sur base de factures réelles ou fictives :
 - Choix adéquat du code tva national
 - Choix adéquat du taux de tva national
- Encodage de factures d'importation simples sur base de factures réelles ou fictives :
 - Choix adéquat du code tva national
 - Choix adéquat du taux de tva national
- Encodage de factures d'achat national complexes sur base de factures réelles ou fictives :
 - Factures intégrant une situation :
 - Cocontractant
 - Emballages consignés/perdus
 - Escompte ferme ou conditionnel
 - Exemption de TVA
 - TVA non récupérable
 - Voitures de société/véhicules utilitaires
 - Choix adéquat du code tva national
 - Choix adéquat du taux de tva national

- **Encodage des ventes**

- Encodage de factures de vente nationales simples sur base de factures réelles ou fictives :
 - Choix adéquat du code tva national
 - Choix adéquat du taux de tva national
- Encodage de factures de livraison intracommunautaire simples sur base de factures réelles ou fictives :
 - Choix adéquat du code tva national
 - Choix adéquat du taux de tva national
- Encodage de factures d'exportation simples sur base de factures réelles ou fictives :
 - Choix adéquat du code tva national
 - Choix adéquat du taux de tva national
- Encodage de factures de vente complexes sur base de factures réelles ou fictives :
 - Factures intégrant une situation :
 - Cocontractant
 - Emballages consignés/perdus
 - Escompte ferme ou conditionnel
 - Exemption de TVA
 - TVA non récupérable
 - Voitures de société/véhicules utilitaires
 - Choix adéquat du code tva national
 - Choix adéquat du taux de tva national

- **Encodage de notes de crédit sur achat**

- Encodage de notes de crédit sur achat nationales simples sur base de factures réelles ou fictives :
 - Choix adéquat du code tva national
 - Choix adéquat du taux de tva national
- Encodage de notes de crédit sur acquisition intracommunautaire simples sur base de factures réelles ou fictives :
 - Choix adéquat du code tva national
 - Choix adéquat du taux de tva national
- Encodage de notes de crédit sur importation simples sur base de factures réelles ou fictives :
 - Choix adéquat du code tva national
 - Choix adéquat du taux de tva national

- **Encodage de notes de crédit sur vente**

- Encodage de notes de crédit sur vente nationales simples sur base de factures réelles ou fictives :
 - Choix adéquat du code tva national
 - Choix adéquat du taux de tva national
- Encodage de notes de crédit sur livraison intracommunautaire simples sur base de factures réelles ou fictives :
 - Choix adéquat du code tva national
 - Choix adéquat du taux de tva national
- Encodage de notes de crédit sur exportation simples sur base de factures réelles ou fictives :
 - Choix adéquat du code tva national
 - Choix adéquat du taux de tva national

- **Encodage d'écritures plus particulières**
 - Amortissements
 - Ouverture des comptes
 - Rémunérations
 - Taxes et assurances
 - Variations de stock
 - Ventes comptoir
- **Encodage d'écritures de paiement**
 - Réconciliation avec opérations précédemment encodées
 - Choix du bon journal financier en fonction des preuves de paiement fournies (quittance, extraits de compte...)

Attention de bien lire et analyser le programme

III. Evaluation et sanction des études

●●● Pondération

La matière sera évaluée sur 20

●●● Dispense

Si la moyenne globale des épreuves de l'option est supérieure ou égale à 50%, le candidat est dispensé de l'OBG.

Si la moyenne globale des épreuves de l'option est inférieure à 50%, il n'y a pas de dispense de l'OBG.



Le candidat doit avoir présenté toutes les matières de son option pour obtenir une correction de ses épreuves. En cas d'absence à une ou plusieurs épreuves de son option, le candidat sera automatiquement ajourné pour toutes les matières de son option.